



**Le SNES représente
les personnels
dans
différentes instances
départementales**

- **Au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental).**

Cette instance consultative déconcentrée est composée des représentants des personnels et des représentants de l'Administration. Sa compétence est de discuter de l'affectation des moyens et des postes des collèges, des lycées et des lycées professionnels.

- **Au CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale).**

Cette instance consultative décentralisée est composée de représentants des personnels, des représentants des fédérations des parents d'élèves, des conseillers départementaux. On y discute des grandes lignes de la politique éducative, de la sectorisation des collèges et des lycées, de la créations et la rénovation de collèges ainsi que de leurs crédits d'investissement et de fonctionnement.

- **Au CHSCTD (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental).**

Les représentants des personnels y contribuent à la protection de la santé physique et mentale, à la sécurité des travailleurs et à l'amélioration de nos conditions de travail.

Fort de sa victoire aux élections professionnelles de novembre 2015, le SNES-FSU intervient pour continuer à défendre vos droits, vos conditions de travail et à porter vos revendications comme vos propositions :

- **Auprès du DASEN** (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, ancien Inspecteur d'Académie) pour évoquer les problèmes spécifiques rencontrés dans vos établissements (moyens, droits statutaires, ouverture de classe, créations et suppressions de postes, compléments de service, dysfonctionnements...).
- **Auprès du Conseil Départemental** pour obtenir des nouvelles créations de collège, de meilleurs équipements, une meilleure maintenance des TICE. La loi de décentralisation, contre laquelle nous nous sommes battus, impose désormais un suivi plus intensif de la carte scolaire et de la gestion des personnels ATTEE (Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement), ATT (Adjoints Techniques Territoriaux) avec l'appui de la FSU.